

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier ADAPA:

- Compromis de vente (comportant l'adresse du projet, le prix d'acquisition, la description du bien et la date de construction de l'immeuble),
- Copie du diagnostic immobilier pour le plomb à produire par le vendeur du bien acquis (obligatoire pour les immeubles construits avant le 1^{er} janvier 1949),
- Justificatif d'identité (livret de famille, CNI ou permis de conduire),
- Justificatif d'adresse actuelle : quittance de loyer, certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'adresse de l'hébergeant, titre de propriété,
- Dernier avis d'imposition de l'acquéreur (ou des acquéreurs)
- 3 derniers bulletins de salaire de l'acquéreur (ou des acquéreurs) ; à défaut, contrat de travail, CDD, CDI, bilan comptable pour les commerçants
- Autre(s) document(s) attestant des revenus complémentaires (CAF, CRAM...)
- Tableaux d'amortissement du (ou des) prêt(s)
- Diagnostic financier du projet d'acquisition par l'ADIL13
- 1 RIB, accompagné, à défaut de compte joint, d'une autorisation de versement

Attention ! Le dossier doit être déposé après la signature d'un compromis de vente et avant la signature de l'acte de vente.